# Prix du médicament: Louardi ne laissera pas tomber les pharmaciens…

Compte Test - 2012-10-31 14:00:00 - Vu sur pharmacie.ma

La commission chargée par Lhoussaine Louardi, ministre de la santé, de trouver une solution au statu quo inhérent à l'accord sur la baisse du prix des médicaments signé le 11 juillet en l'absence des pharmaciens d'officine, vient d'aboutir à un compromis le lundi 29 octobre 2012. Cet accord conclu dans les locaux de la direction des hôpitaux à Rabat, devrait permettre au ministre de la santé d'avancer dans son projet de Politique Pharmaceutique Nationale tout enréduisant l'impact de la baisse du prix des médicaments sur l'économie de la pharmacie d'officine.

Cette commission qui a commencé ses travauxle 7 août 2012, est présidée par le Dr. Alaoui Belghiti Directeur des Hôpitaux. Elle est composée de représentants de la Fédération Nationale des Syndicats des Pharmaciens du Maroc et des Conseil Ordinaux,ainsi que de deux représentants de la Direction du Médicament et de la Pharmacie, Dr. Abdelhakim Zalim, Chef de Division de la Pharmacie et par le Dr. Abdelmoumen Mahli, Directeur du Laboratoire National de Control du médicament.

Après plusieurs réunions marathoniennes, les membres de la commission ont décidé ce qui suit:

- L'augmentation des marges des pharmaciens sur les spécialités pharmaceutiques à forte rotation. Les tranches de PPM concernées seront définies par la dite commission. Cet ajustement rentrera en vigueur après la publication d'un arrêté ministériel fixant les prix des médicaments.

- La baisse des prix des produits hospitaliers et des produits dits onéreux utilisés notamment en oncologie et dans la prise en charge des hépatites virales. Ces produits pourront, dès la publication de l'arrêté ministériel fixant les prix des médicaments, être à nouveaux dispensés dans les officines, ce qui n'est pas souvent le cas aujourd'hui.

- La publication d'une circulaire permettant aux pharmaciens de récupérer leur monopole sur les produits vétérinaires et d'une autre permettant aux inspecteurs en pharmacie de pouvoir inspecter tout lieux pouvant abriter un commerce illégal de médicaments.

En parallèle aux réunions de cette commission, différents textes de loi ont été publiés:

La circulaire n°131 rappelant, entre autres , aux cliniques la nécessité de respecter les dispositions de la loi 17-04 fixant le circuit de distribution des médicaments,La circulaire n°132 qui devrait stopper l'exercice illégal de la pharmacie pratiqué par certains médecins dont le cas le plus flagrant est la vente des vaccins par certains pédiatres,La circulaire 48 DMP20 relative à l'enregistrement des produits cosmétiques,Et le décret mettant en place une commission chargée d'élaborer la pharmacopée en vigueur au Maroc. Sans la mise en place de celle-ci, les dispositions de la loi 17-04 concernant les produits stériles et les dispositifs médicaux continueront à être transgressées.

Cette commissiontiendra sa prochaine réunion le mercredi prochain. Probablement, d'autres rencontres seront programmées dans les semaines à venir pour apporter des solutions au dossier de la régionalisation et à celui de la fiscalité.

On ne peut que féliciter le ministre de la santé et tous les membres de cette commission qui, grâce à leurs efforts respectifs, vont permettre la concrétisation de la PPN tout en évitant d'aggraver la situation précaire du pharmacien d'officine. Affaire à suivre....